

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE**  
**des Propriétaires du Lotissement**  
**du PLATEAU de la HACQUINIERE**  
**Commune de Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette**  
**Siège social** : Mairie de Bures-sur-Yvette  
91440 Bures-sur-Yvette  
Page WEB : <http://asa-plateaudelahacquiniere.com>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES DU**  
**12 Février 2022 - EXERCICE 2020 et 2021**

Les propriétaires et membres de l'ASA du Lotissement du Plateau de la Hacquinière se sont réunis, sur convocation régulière, en Assemblée Générale Ordinaire le 12 Février 2022 dans la salle des Cérémonies de la Grande Maison à Bures-sur-Yvette. L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement partiel du Bureau
- Rétrocession des voies, problème avenue circulaire
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme Iliana **Dimicoli**, Présidente de l'ASA, ouvre la séance à 15H 20.

Elle annonce que Mr. Jean-François **Vigier**, Maire de Bures-sur-Yvette et Mr. Michel **Bournat**, Maire de Gif-sur-Yvette, rejoindront l'Assemblée après 16H.

**1- LE RAPPORT MORAL**

Depuis notre dernière AG en 2020 nous avons vécu une période difficile. Le premier confinement a démarré juste après notre dernière AG et nous sommes encore sous la menace d'un nouveau virus moins dangereux mais plus contagieux. La Présidente remercie toutes les personnes du Plateau pour leur comportement exemplaire pendant cette période de pandémie, leur dévouement et leur générosité. Pendant cette période nous avons redécouvert aussi la nature sans le bruit des avions. La magnifique exposition éphémère que l'amicale du Plateau a organisée, a été pour certains le premier évènement culturel depuis les confinements. Merci au réalisateur des photos Mr. Frédéric **Koessler**.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre association et demande à ces personnes de se présenter. Par ordre alphabétique :

M., Mme Coetmeur & Pommerede (ex. Coetmeur Ph.)	4 Chemin de la Coudraye (Bures)
Mme Cui Yiting (ex. Allard)	27 Ave Thiers (Gif)
M., Mme Da Cunha (ex. Cadiou)	12 Ave Thiers (Gif)
M., Mme Dorleans (ex. Thirion-Beaupain)	20 Ave Montaigne (Gif)
M., Mme Gauffre (ex. Porcheray)	6 Ave Carnot (Bures)
M., Mme Jacob Righini (ex. Roulet)	1 Ave Kleber (Bures)
M., Mme Merlinge (ex. Pineau)	14 Ave Faidherbe (Bures)
Mme Tlapova (ex. Navarro)	2 Ave Paul Bert (Gif)

Présentation du bureau. Actuellement le bureau est composé de 13 membres. Tous les ans la moitié des membres doit être renouvelée. Cette année Mr. Alain De Saint Palais quitte le Bureau en raison de son indisponibilité liée à son travail. La liste distribuée comporte donc sept noms : ceux de quatre anciens membres Mme Dimicoli, Mme Froehlich, Mr. Botter, Mr. Boschet et ceux de trois nouveaux candidats Mme

Righini Jacob (Ave Kleber), Mr. Coetmeur (Chemin de la Coudraye) et Mr. Guihur (Ave Paul Bert). La présidente invite les sept candidats à se présenter. Mme Righini absente, est excusée.

La présidente demande de procéder au vote. Le résultat du vote est donné à la fin du rapport.

### Présentation de l'ASA

Devant le grand nombre de nouveaux adhérents il peut être utile de faire une courte présentation de notre association et de rappeler quelques articles de son Cahier des Charges.

L'objectif de l'ASA est de veiller à la préservation de notre environnement sylvestre et de faire tout pour qu'il soit conservé. L'ASA possède un Cahier des Charges (CC) et des Statuts dont le respect des règles peut garantir le maintien de la qualité de cet environnement et ainsi la qualité de vie sur notre Plateau. Chaque colot s'est engagé à les respecter lors de l'acquisition de sa propriété.

Voici un résumé de quelques articles :

- Il faut maintenir et accroître le nombre d'arbres. Chaque arbre abattu, après une autorisation bien sûr, doit être remplacé.
- Il faut maintenir un bon niveau d'esthétique dans le bâti. Les clôtures ne doivent pas être en murs pleins mais végétalisées.
- La taille des terrains doit rester au minimum de 1300 m<sup>2</sup>. Les divisions de terrains se font uniquement par multiples de 1300 m<sup>2</sup>. Les terrains plus petits déjà existants ne sont évidemment pas concernés par cette règle.
- Les prospects de la maison vers les voisins, la distance jusqu'à la rue ainsi que l'emprise au sol du bâti, sont bien définis.
- Les voies sur le Plateau doivent être rétrocédées aux communes de Bures et Gif et dans tous les cas rester libres pour la circulation des personnes et/ou des voitures.

### 1.1 Couvert végétal du Plateau

L'étude forestière faite il y a 15 ans, permet d'estimer le nombre d'arbres présents sur le Plateau à environ 3500. La norme de 2 arbres par are de notre CC conduirait (compte tenu de la surface du Plateau) à une population totale d'environ 4750 arbres, soit un manque d'environ 1250 arbres qui s'est accru avec la densification de l'habitat sur le Plateau. Il faut préciser que ce manque est inégalement réparti entre les propriétés, certaines d'entre elles étant plantées de façon hétérogène, et d'autres étant quasiment exemptes d'arbres.

#### 1.1.1 Problèmes rencontrés lors des nouvelles constructions

Il est donc primordial de préserver le caractère boisé du Plateau, notamment lorsque de nouvelles constructions sont prévues. Etant donné la grande taille des terrains, on peut en plus envisager de changer l'orientation de la maison ou la position des garages pour sauver le maximum d'arbres. Un abattage excessif a en particulier été constaté sur une propriété. Il y avait à l'origine un peu plus de 100 arbres sur une parcelle de 2388 m<sup>2</sup>, et le décompte actuel se résume à 13. Certains arbres coupés étaient parfois morts ou en voie de l'être, mais d'autres non. L'ASA pense qu'un plus grand nombre d'arbres aurait pu être préservé. C'était aussi l'avis de la mairie qui a demandé l'établissement d'un PC modificatif en particulier sur ce problème.

Mme Sabrina Capela (propriétaire de la parcelle dont il est question) prend la parole pour exposer que son chantier est conforme aux différents permis délivrés par la mairie. Elle regrette de se sentir victime d'un certain acharnement concernant les vérifications/plaintes concernant son chantier ces 2 dernières années : décompte des arbres / multiples contrôles / diverses nuisances / clôture. Elle précise que ce chantier n'est pas actuellement fini, et qu'un bilan de conformité est bien prévu à son issue.

Mr. Pierre Harmand répond que le PLU est une obligation vis-à-vis de la commune, et ne saurait se substituer au Cahier des Charges qui est une obligation de droit privé des colotis, quand bien même la mairie donne son accord pour un PC. Il rappelle que la vigilance exercée par l'ASA quant à ce chantier s'explique par l'ampleur du déboisement opéré par ces derniers sans commune mesure avec ce que l'on avait pu connaître depuis plusieurs décennies sur le périmètre de l'ASA. Il faut bien rappeler que lorsqu'un permis de construire est accordé par la mairie, ceci n'implique pas qu'il est en tout point conforme aux articles du cahier des charges.

Mme Hélène Bosc demande si l'ASA est consultée au préalable lorsqu'un permis est délivré. Mme Dimicoli répond que c'était le cas avant la loi ALUR de 2014, mais qu'il faut désormais consulter en mairie chaque permis une fois seulement qu'il est accordé. Cependant les mairies informent les nouveaux arrivants de l'existence de l'ASA et de son CC et beaucoup de propriétaires sont venus nous présenter leurs projets.

Nous déplorons également le déboisement partiel de la propriété de Mr. Duval (hors périmètre de l'ASA) classé en EBC (Espace Boisé Classé). Mr. Ludovic **Bertin** précise que cette propriété contenait un grand nombre d'arbres morts et qu'il ne comprend pas les plaintes dont fait l'objet Mr. Duval.

Il est précisé que la coupe d'arbres des Consorts Duval a été bien au-delà des seuls arbres morts ou secs auxquels Mr. **Bertin** fait référence, identifiables par tous depuis le chemin forestier, situés en bordure et en retrait du chemin qui mène à la construction Duval, puisque ladite coupe s'étend à l'ensemble de la parcelle en EBC. En outre, comme cela était facilement visible cette coupe a été diligentée de manière peu professionnelle : aucun panneau d'affichage, troncs d'arbres arrachés pour certains au tiers de la hauteur, clôture mitoyenne endommagée et intrusion sur propriété voisine.

### **1.1.2 Reboisement du Plateau**

L'ASA a inauguré en 2014 une première opération de plantation aidée. Jusqu'à aujourd'hui environ 110 arbres ont été ainsi plantés. Nous sommes loin du chiffre des arbres manquants mais comme chaque arbre est un de gagné, l'opération de reboisement du plateau est reconduite, à travers une subvention de 80% par l'ASA du montant d'un arbre planté dans la limite de 10 arbres par colot. Ceci revient à 20 euros par arbre. Ces arbres bénéficient d'une garantie « encore vivant » d'un an.

#### ***Arrivée de Mr. Vigier, Maire de Bures.***

Le **Maire** indique l'importance de cette opération. Il explique que, dans le même esprit, la commune de Bures a pris également la décision de planter un arbre par naissance : environ 200 arbres plantés récemment lors de cette opération, y compris dans des zones où il n'y en avait pas. Ceci est important dans le cadre du réchauffement climatique pour apporter un peu de fraîcheur.

### **1.2 Etat des routes**

Mr. Jacques **Debarge** constate depuis ces 30 dernières années une dégradation continue des routes du Plateau. Il y a de nombreux nids de poules qui restent non consolidés. Mme **Bosc** indique qu'en laissant ces trous dans l'état, ceci aggrave d'autant plus la situation et les coûts de réfection.

Mr. **Vigier** répond que lorsqu'en 2009 la commune a acté par délibération et signature d'un Protocole entre l'ASA et la Ville le principe de la reprise de la gestion des routes, elle ne s'était pas engagée à remettre en état le réseau et n'avait pas demandé de contribution à l'ASA. De façon pragmatique, Mr. **Vigier** affirme que la priorité des rénovations des routes tient nécessairement compte de leur fréquentation, faible dans notre quartier étant donné sa topologie. Jusqu'à présent, la commune était responsable des petits travaux de voirie comme les rebouchages des trous. Il précise encore que la compétence voirie (travaux d'ampleur plus importants), auparavant du ressort de la CAPS, est maintenant également de la responsabilité de la commune. L'argent ainsi reversé à la commune fait partie du budget d'investissement et non de fonctionnement. Il reconnaît que l'état de l'avenue Kleber (seule voie d'accès du Plateau) est préoccupant et qu'il faudra à terme prévoir une rénovation complète, idéalement avec la participation de la commune de Gif puisqu'une partie du Plateau dépend de cette commune. Dans tous les cas, le niveau de rénovation ne pourra pas égaler celui constaté sur la rue de la Hacquinière ou la rue de Gometz. Il est fait mention par exemple des trottoirs (Mr. Benoit **Tiberghien**) qui seraient exclus de la rénovation. L'urgence reste l'enrobé de l'avenue. Mr. **Debarge** indique qu'il existe peut-être une alternative aux rebouchages des trous : le gravillonnage qui a fait ses preuves durant plusieurs années en bas de l'avenue de Kleber. Mr. **Vigier** rappelle que, quels que soient les besoins de rénovation des routes sur le Plateau, le paramètre le plus important est le rapport coût/utilité.

#### ***Arrivée de Mr. Michel Bournat, Maire de Gif.***

Le **Maire** de Gif remercie d'abord le Maire de Bures pour les travaux importants qu'il a engagés pour la rénovation de la « Grande Maison » où a lieu notre AG.

Puis il répond aux questions posées par l'ASA en préparation de l'AG et présente quelques bonnes nouvelles :

- *Boîte à livres installée avenue Montaigne* : c'est un succès, elle est bien utilisée.
- *Trame noire dans notre quartier* : les lampadaires côté Gif sont désormais éteints chaque nuit entre 0h et 5h à la suite d'un sondage favorable réalisé par l'ASA. Pour rappel, côté Bures, les horaires d'extinction sont 23h-6h en semaine et 0h-6h le week-end.

Mr. **Tiberghien** demande s'il serait possible d'asservir quelques lampadaires à une détection de proximité pour permettre aux rares piétons de ne pas rester dans le noir lors de leur passage.

- *Sangliers* : lors de la dernière battue, 12 sangliers ont été abattus. Une nouvelle battue est prévue devant l'augmentation de la vitesse de reproduction de ces animaux. Mr. **Harmand** indique que ces battues parfois controversées sont nécessaires, et que nombre de propriétés en bordure de forêt sont régulièrement dégradées par le passage de sangliers.

- *Entretien du bois de la Hacquinière* : les travaux vont continuer sur la partie de la forêt mitoyenne aux propriétés de l'avenue Marceau pendant encore 6 à 7 mois.

Mr. Cyril **Flament** trouve que le bois semble « dévasté » à la suite des coupes sévères. Cette impression est normale et récurrente en début de chantier. Il est nécessaire d'abattre certains arbres, même sains, pour laisser respirer les autres. L'expérience montre qu'en peu d'années la végétation reprend rapidement. Mr. **Vigier** indique que l'émoi avait également été vif concernant des travaux dans le bois de Montjay quelques années auparavant. Mr. **Bournat** précise en outre que la commune ne tire aucun bénéfice du fruit des coupes. Au contraire, elle mandate et paie l'ONF pour s'occuper de ses 95 ha de bois. Mme Catherine **Gournay** se demande s'il était nécessaire de réaliser une « piste » si large dans le bois. Cette piste a été prévue pour évacuer les billes de bois par les gros camions. Mr. Jany **Seigné** remarque toutefois que cette piste n'est vraiment pas très utilisée.

- *Infractions à l'urbanisme* : sans entrer dans les détails, le maire précise qu'il y a 2 dossiers en cours concernant notre quartier : affaire du déboisement de Duval et affaire Rentz.

- *Travaux de rénovation sur 2 avenues prévus cet été* : l'intégralité de l'avenue Montaigne, et la portion de l'avenue Paul Bert entre les intersections avec les rues Montaigne et Marceau. Les travaux devraient avoir lieu en Août. Les riverains seront prévenus suffisamment en avance.

- *Réfection du chemin de Champtier de la Mare aux Loups* : Mr. **Bournat** partage le constat que ce chemin est difficilement praticable. Malgré la faible fréquentation de cette voie, le Maire indique que des travaux sont prévus dessus au printemps. La barrière en bout de ce chemin est également en très mauvais état. Mais Mr. **Bournat** affirme que c'est au Maire de Bures de s'en occuper.

- *Ligne N* : cette nouvelle ligne entre le plateau et le centre vallée, circule toute la journée chaque Mercredi pour les quelques habitants souhaitant se rendre au centre Gif en navette. Un sondage sur son utilisation a été réalisé par l'ASA : 57% de participants pour / 5% ne se prononcent pas / 5% sont contre la ligne / 17 foyers la voudraient tous les jours/17 foyers souhaitent un maintien hebdomadaire. Certains habitants souhaiteraient que cette ligne puisse s'arrêter aux gares RER. Mr. **Bournat** précise que ce n'est pas son objectif initial qui reste de fournir un service de proximité hebdomadaire. Mr. Erwan **Le Bras** demande quelle est sa fréquentation. Elle est très peu élevée et le décompte ne sera consolidé que courant 2022.

### **1.3 Point sur la rétrocession des voies**

Mme **Dimicoli** précise que cette procédure est complètement finalisée côté Gif, et que, côté Bures, il ne reste que le cas de quelques récalcitrants (Hübsch, Enjolet, Murguet, Beau) et 2 ou 3 cas de dossiers retournés pour être complétés.

### **1.4 Point sur les affaires judiciaires :**

L'ASA a gagné le procès pour lequel elle s'était défendue face à Mr. Mahmoud. Un peu plus de 1000 euros de dédommagement sont comptabilisés sur le compte de trésorerie de l'ASA. Une action est prévue à l'égard de Mme Hübsch concernant l'avenue Circulaire : l'ASA souhaite contraindre Mme Hübsch à libérer cette avenue de manière que l'accès aux différentes servitudes ne soit pas entravé. En l'état, l'ASA considère que cette avenue a été annexée à la propriété de Mme Hübsch de manière illégale.

Mr. **Tiberghien** demande si c'est bien le rôle de l'ASA de s'occuper de cette situation : réponse oui, car dans les statuts de l'ASA cette avenue « appartient » à l'ensemble des colotis dans le sens où elle n'est pas encore rétrocédée. On ne peut laisser ce précédent s'installer.

Mme **Dimicoli** rappelle également au Maire de Bures qu'il avait accueilli très favorablement l'idée de décaler vers la forêt la ligne électrique qui longue la clôture entre les terrains de Mme Hübsch et Mme Chaillot pour éviter que ce qui s'est passé avec la ligne téléphonique se reproduise pour elle (fibre optique coupée et poteaux disparus). Le **Maire** n'a pas réagi à cette intervention ni au problème de l'avenue Circulaire.

### **1.5 Point sur une navette vers le collège pour les enfants de Bures.**

Il existe une navette côté Gif qui permet aux enfants de se rendre au collège Juliette Adam. Au contraire à Bures les élèves ne bénéficient toujours pas de ce service qui serait pourtant très utile vu la difficulté pour les piétons de monter et descendre la rue Kléber où la plupart des trottoirs sont inutilisables.

Mr. **Vigier**, maire de Bures, se replie derrière des problèmes budgétaires. Mme **Dimicoli** fait tout de même remarquer que la Mairie de Gif assure ce service depuis plusieurs années avec satisfaction. Elle demande dans ces conditions s'il ne serait pas possible de mutualiser cette navette avec les enfants de Bures pour qu'ils puissent se rendre au collège de la Guyonnerie, avec participation partagée Gif et Bures. Mr. **Bournat** indique que ceci rallongerait les horaires des collégiens de Gif. Une affaire à suivre.

### **1.6 Nuisances sonores.**

Mr. **Seigné** présente l'association **DRAPO** (Défense des Riverains de l'Aéroport de Paris Orly) à laquelle l'ASA a adhéré il y a plusieurs années.

Nous avons pu signaler avec cette association que nombreux d'avions ne respectaient pas le plan de vol prévu et survolaient très fréquemment le Plateau (vols dits « directs » en situation de décollage). Mr. **Vigier** indique qu'il y a quelques années des sondes ont été posées vers Montjay pour aboutir à ces mêmes conclusions.

Mr. **Seigné** rapporte les différentes actions que DRAPO a engagées en 2021 et 2022 pour défendre les riverains mais a souligné la très forte résistance des responsables des Aéroports de Paris et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) en la matière.

D'autre part DRAPO va reprendre sa campagne de mesures des oxydes d'azote (Nox) commencé avant la COVID, et entamer une série de mesures des particules ultrafines (PUF).

La pandémie a par ailleurs permis de retrouver un certain calme concernant le trafic aérien. En effet il faut retenir en 2021 environ 120 000 mouvements, soit la moitié du trafic avant la COVID avec des avions très peu remplis car les compagnies aériennes cherchaient à conserver leurs créneaux.

Mr. **Bournat** indique qu'il faut maintenir notre vigilance car un nouveau PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) présenté une première fois en janvier 2021 en CCE d'Orly (Commission Consultative de l'Environnement) puis le 25 janvier 2022, pourrait aboutir à étendre le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) et à remettre en question deux plafonds très importants :

- a) le couvre-feu entre 23h30 et 6h qui interdit tout trafic aérien à Orly durant cette tranche horaire,
- b) le nombre de rotations annuelles limité à 250 000. Si l'une de ces limites était remise en cause, ceci agraverait considérablement notre relative quiétude.

Autour de la plate-forme de Paris-Orly, plus de 150 000 personnes subissent un bruit et une pollution aux NOx et PUF. En suivant le barème de l'OMS, une personne résidant dans les communes très proches de la plate-forme perdrat 37 mois de vie en bonne santé. D'après la DGAC et ses cartes de bruit le nombre de ces personnes a doublé entre 2013 et 2018.

C'est la raison pour laquelle nous devons rester mobiliser et lutter ensemble pour toute extension ou déréglementation des limites actuelles.

### **1.7 Assurance habitation et dommages constatés suite à l'état de catastrophe naturelle à Gif :**

Un arrêté de catastrophe naturelle côté Gif entraînée par la canicule de 2020 a permis à quelques colotis de constituer un dossier de constatation des dégâts sur leur habitation en lien avec cette canicule à destination de leur assurance. Mr. **Debarge** indique que de plus en plus de dossiers sont classés sans suite par les assurances car elles mettent en cause la proximité des arbres dans les dérangements liés aux fissurations des bâtiments. Par ailleurs, un habitant du Plateau a abattu il y a quelques mois deux grands chênes sous prétexte que son assurance ne pourrait couvrir le sinistre observé sur son habitation dans le cas contraire vu qu'elle leur en attribuait l'origine. On ne peut que déplorer cette situation où les assurances mettent trop souvent sur le compte des arbres les problèmes de fissurations des maisons.

### **1.8 Internet sur le plateau :**

Mr. **Tiberghien** demande aux maires ce qu'ils peuvent faire pour appuyer les plaintes de quelques foyers coupés durablement de l'internet - fibre. Il existe en effet une armoire en bas de l'avenue Kleber qui est régulièrement ouverte aux quatre vents, et c'est dans cette armoire que convergent les fibres optiques des habitants. Au gré des opérations de souscriptions/résiliations, des prestataires de différents opérateurs sont amenés à brancher/débrancher des câbles, pas toujours dans le respect des règles. L'armoire est par ailleurs

en mauvais état. Les **Maires** demandent que les personnes concernées se manifestent pour appuyer leur plainte.

#### **1.9 Vitesse sur le plateau :**

Mr. Stéphane **Guighur** demande s'il est possible d'harmoniser la vitesse à 30 km/h sur le côté Gif du Plateau, comme la réglementation l'impose déjà côté Bures.

Mr. **Bournat** précise que ceci ne correspond pas à la politique de la ville sur la définition des zones de vitesse, les zones 30km/h étant dédiées à des zones urbaines très spécifiques. Mme **Bak** trouve également que la vitesse observée sur l'avenue Marceau est excessive. Ceci relève selon **le Maire** avant tout de règles de civilité qu'il est difficile d'imposer par des limitations (un exemple est cité à Chevry sur une limitation à 20 km/h avec un constat toujours pas satisfaisant).

**La présidente sollicite le vote du rapport moral et celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

#### **2 - LE RAPPORT FINANCIER**

Mr. Thierry **Maurin**, trésorier de l'ASA, présente les comptes des exercices 2020 et 2021 regroupés en un seul tableau qui sera annexé au compte rendu de notre AG.

En début d'année 2020 le solde théorique était de 25 242,59€, il est de 24 182,39€ en fin d'année 2021. Le déficit de 1060,20€ représente la différence entre recettes et dépenses.

Les recettes de 6 625,98€ sont constituées des cotisations des deux exercices auxquelles s'ajoutent 1054,98€ versés par Mr. Mahmoud à l'ASA par suite de sa condamnation devant les tribunaux.

Les dépenses de 7 686,18€ sont constituées des honoraires des avocats 3 290,97€, du financement de l'opération reboisement 2 209,40€ et des frais d'assurance, d'adhésion à l'association DRAPO, et de fonctionnement pour un total de 2 185,81€.

Pour l'exercice en cours (2022) il est proposé de garder le montant de la cotisation à sa valeur actuelle (25€ + 0,03€ par m<sup>2</sup> de terrain) et de reconduire la réduction de 75%.

**La présidente sollicite le vote du rapport financier, celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

#### **3- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASA**

Quatre membres sont à renouveler et trois nouvelles personnes se présentent. Résultat du vote à bulletin secret, ont obtenu :

<u>Nom</u>	<u>Nombre de voix</u>
Mme Dimicoli	91
Mme Froehlich	91
Mr. Botter	90
Mr. Boschet	91
Mme Righini Jacob	91
Mr. Coetmeur	91
Mr Guighur	91

**Toutes les candidates et tous les candidats sont élus.**

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **4.1 Le site web de l'ASA**

Un nouveau site web va être bientôt proposé. Nous pourrons par exemple y trouver de nouvelles photos que les habitants pourront partager. Mme Béata **Lambert**, membre du Bureau s'est chargée de ce travail de rénovation.

##### **4.2 Le blog Whatsapp de l'Amicale du Plateau**

Mr. Pierre **Manil** rappelle qu'il existe l'Association Amicale du Plateau bien vivante dont le but est différent de celui de l'ASA et qui vise à animer la vie de voisinage sur le Plateau et à la rendre plus interactive. Chacun peut adhérer au blog de cette association pour partager ses différentes activités. Pour cela, il suffit de le contacter au 06 30 53 96 29.

L'Assemblée Générale se termine vers 18h.